

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 27 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 043/2013 : "mise à jour du tableau des effectifs"; voir "pv 51/2012".**

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**M. RAGU** présente le rapport.

Un Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe quittera la collectivité le 30 septembre 2013. Cet agent exerçait les missions de responsable du service financier. Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement.

Une candidature a été retenue, présentée par un rédacteur, dont les compétences correspondent à l'exigence du service, dès lors, il est envisagé le recrutement de cet agent au 1<sup>er</sup> octobre 2013, à temps complet.

Postes à créer	Nombre	Postes à supprimer	Nombre	Date d'effet
Rédacteur territorial	1	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01/10/2013

**M BERNARD** pense que cette délibération aurait pu être intégrée à la précédente, de même il suggère une meilleure formulation que « considérant la vacance d'un poste de rédacteur » d'adjoint administratif ;

**M GAUTRELET** demande au bout de combien de temps cette personne sera intégrée statutairement, à la fonction publique.

**M BOURGEOIS** répond qu'il a 2 ans pour passer les concours de la fonction territoriale.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce point.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 3-2, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la vacance d'un poste de rédacteur,

Considérant que la recherche de titulaire est infructueuse,

Considérant le recrutement d'un responsable du service financier rémunéré sur le grade de rédacteur,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de cet agent,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

**MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

Postes à créer	Nombre	Postes à supprimer	Nombre	Date d'effet
Rédacteur territorial	1	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01/10/2013

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,